

 A Honfleur, le 14 février,

**Objet : le pass Culture est désormais accessible aux 15-18 ans à Honfleur !**

**Le pass Culture est ouvert, depuis janvier 2022, à tous les 15 - 18 ans** résidant en France. Il offre à chaque jeune une enveloppe financière valable deux ans pour s’initier à une pratique artistique ou découvrir des lieux culturels (cinéma, théâtre, salles de spectacles, musées…) près de là où il se trouve.

Concert, spectacle, place de cinéma, entrée au musée, pass pour un festival, rencontre avec des artistes, aide à l’achat d’un instrument de musique, abonnement à une médiathèque… tous les jeunes à partir de la classe de 4e, peuvent désormais, grâce au pass Culture, s’ouvrir à la Culture !

Et, ce, soit par **le biais collectif** (les moyens sont attribués directement aux établissements scolaires pour permettre aux professeurs de construire des projets d’éducation artistique et culturelle via des sorties ou des rencontres), soit par **le biais individuel** (le crédit octroyé est dédié à chaque jeune et il en dispose à sa guise).

**Comment ça fonctionne ?**

A Honfleur, après plusieurs mois de travail, certaines structures de la Ville peuvent désormais accepter le pass Culture des 15-18 ans comme « moyen de paiement » pour régler une entrée/un abonnement :

* **Au cinéma Henri-Jeanson**, les 15-18 ans peuvent régler une entrée pour une projection grâce à leur pass Culture. Dans le cadre d’une séance de travail avec un professeur, ils peuvent également bénéficier d’une entrée (volet collectif - lire ci-dessus).
* **Le Batolune** propose aux jeunes de régler le prix d’une entrée grâce à ce dispositif. Et ce, peu importe le spectacle. (Au Batolune, les réservations se font par le biais de l’Office de tourisme communautaire).
* **La** [**médiathèque Maurice-Delange**](https://mediathequehonfleur.fr/2023/01/13/%E2%98%91%EF%B8%8F%F0%9F%91%8Cle-pass-culture-a-la-mediatheque/) propose aux jeunes de payer leur abonnement à l’année grâce au pass Culture. Les 15-18 ans peuvent aussi voir, grâce à l’application, tous les événements proposés par la structure (ateliers, spectacles, conférence…) et réserver des places pour certaines animations gratuites.
* Les jeunes peuvent utiliser leur pass Culture pour entrer au **musée Eugène-Boudin** (une entrée pour les 16-25 ans est de 6,5 €).

**Comment profiter du pass Culture ? Comment s’inscrire ? (Source : site** [**https://pass.culture.fr/**](https://pass.culture.fr/)**)**

1. [Télécharger l'application sur ton Smartphone](https://aide.passculture.app/hc/fr/articles/4412007175313--Jeune-15-17-ans-Comment-t%C3%A9l%C3%A9charger-et-installer-l-application-pass-Culture-).
2. Remplir les champs qui te sont demandés :

🏳 Tu devras renseigner ton adresse mail et te créer un mot de passe. Tu devras également renseigner ta date de naissance.

🏳 Tu recevras un mail sur ta boîte de réception pour confirmer ton adresse mail

Ensuite il faudra que tu retournes sur l'application et que tu cliques sur "**Profiter des 300 euros**". A ce stade on te demandera : de confirmer ton numéro de téléphone, tu recevras un code que tu devras entrer sur l'application.

 Tu auras trois étapes à valider :

1. **Ton profil**

 🏳 Renseigne ton prénom et ton nom

🏳 Il faudra que tu nous indiques ton adresse postale. Si tu t'es trompé en entrant ton adresse postale ou si tu hésites sur quelle adresse renseigner (si tu vas déménager bientôt par exemple), cela n'a pas beaucoup d'importance car le pass est valable partout.

🏳 Tu dois sélectionner ton statut. (lycéen, étudiant...)

 2. **Identification**

Cette étape te permettra de vérifier ton identité. Il faudra que tu te munisses de ta pièce d'identité ainsi que de ton téléphone portable.

🏳 Clique sur la situation qui te correspond :

🚩 Si tu es de nationalité étrangère, tu seras renvoyé vers démarches simplifiées. Si tu n'es pas de nationalité française, afin d'être éligible au pass Culture il faut que tu sois en mesure de prouver que tu résides sur le territoire français depuis au moins un an. Cet article pourra t'aider à finaliser ton inscription : [Comment remplir le formulaire sur Démarches Simplifiées?](https://aide.passculture.app/hc/fr/articles/4411991957521)

Si tu es de nationalité française et que tu cliques sur "J'ai une carte d'identité ou un passeport français", cet écran apparaîtra.

🏳**Si tu cliques sur "J'ai ma pièce d'identité en cours de validité avec moi**", tu seras redirigé vers une page pour vérifier ton identité. Un écran te rappellera que tu devras filmer ton document et filmer ton visage afin de poursuivre l'inscription tu devras cliquer sur "J'accepte". Tu pourras choisir le document d'identité avec lequel tu souhaites faire ton inscription et cliquer sur démarrer **ma vérification** et confirmer que tu as bien ton document :

Il faut que tu autorises l'accès à ton appareil photo.

👉🏼Tu devras filmer le recto de ton document, et ensuite incliner ton document d'identité comme on te le demande et ensuite filmer le verso de ton document d'identité et l'incliner

👉🏼 Ensuite il faudra que tu filmes ton visage de face et de profil. Veille bien à dégager ton visage (Il faut que tous les traits de ton visage soient bien identifiables).

🏳 **Si tu cliques sur "Je n'ai pas ma pièce d'identité avec moi**", pas de panique ! Tu pourras poursuivre ton inscription plus tard en retournant sur l'application.

🏳**Si ta pièce d'identité est expirée**, il faudra alors faire une demande de renouvellement sur ants.gouv.fr

 **3. Confirmation**

🏳 Une fois l'identification terminée, **tu devras confirmer sur l'honneur que toutes les informations que tu as transmises sont correctes.**

 Ta demande sera envoyée et tu n'auras plus qu'à patienter ! Le traitement de ton dossier peut prendre quelques jours.

 Nous t'invitons à patienter et à revenir vers nous dans une semaine si tu n'as aucunes nouvelles.

 Une fois que ton compte sera crédité, tu pourras [procéder à ta première réservation](https://aide.passculture.app/fr/articles/5102061-comment-reserver-une-offre-en-ligne).